

# REVUE DE PRESSE

service communication



## Paris-Normandie

### AGENDA

Publié le 11/02/25

## DEMAIN

### **Le Petit-Quevilly**

#### **Permanences**

Des permanences avocats se déroulent au Point justice à l'espace Saint-Julien de 9 h à 12 h sur rendez-vous : 02 32 81 90 14.

#### **Les petites séances**

Projection de films pour enfants à 10 h 30 à la médiathèque François-Truffaut. Gratuit sur inscription : [bibliotheque.petit-quevilly.fr](http://bibliotheque.petit-quevilly.fr), 02 35 72 58 00.

#### **Atelier : customisation de bombes vides**

Venez personnaliser votre bombe de peinture vide (marqueurs à alcool, feutres Posca) de 10 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30 à la médiathèque. Tout public, entrée libre.

# Paris-Normandie

Publié le 11/02/25

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

### 3 339 000

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la population normande s'élève à 3 339 000 habitants, la région se maintenant ainsi au 10<sup>e</sup> rang métropolitain. Par rapport à 2016, le nombre d'habitants est resté quasi stable dans la région, avec seulement 3 000 habitants supplémentaires, alors que dans le même temps, la population française progresse de 2,1 %.

Cette stabilité en Normandie succède à une période de faible croissance démographique dans la région entre 2011 et 2016 (+4 200 habitants). Le solde migratoire apparent devient positif sur la période récente (+1 250 habitants en moyenne par an entre 2016 et 2022), alors que le solde naturel devient lui négatif (-730 habitants en moyenne par an).

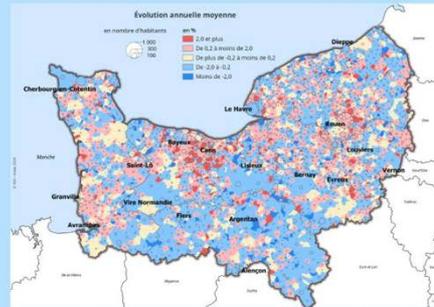
Le Calvados est le seul département normand où la croissance démographique se poursuit nettement. La population est stable en Seine-Maritime, dans l'Eure et la Manche. Dans l'Orne, le recul démographique s'intensifie.

Les principaux secteurs de croissance démographique dans la région se situent autour des pôles de Rouen et de Caen. À l'inverse, on observe une zone de déprise démographique au sein d'un triangle reliant Lisieux, Bernay et Flers ainsi que dans une grande partie de l'Orne et du sud-est de la Manche.

En partenariat avec



### Évolution annuelle moyenne de la population communale entre 2016 et 2022 (en %)



## Paris-Normandie

### Grève dans les transports en commun de la Métropole de Rouen : c'est reparti pour la galère

C'est reparti pour une grève perlée dans les bus, métros et Teor du réseau Astuce : avec 55 minutes de grève par jour, les perturbations vont se concentrer sur les heures de pointe. Mais la justice pourrait faire annuler la grève.



Les bus risquent d'être bondés aux heures de pointe à partir du mardi 11 février malgré les vacances scolaires en raison d'un préavis de grève - Photo archives Stéphanie Péron

*Par Benoît Marin-Curtoud*

Publié: 11 Février 2025 à 06h26

À partir du mardi 11 février 2025, les usagers des transports en commun de la Métropole de [Rouen](#) devront serrer les dents et se serrer dans les bus et métros aux heures de pointe. Les agents du réseau Astuce ont en effet ressorti la grève perlée de leur arsenal syndical. Traduction concrète : une grève quotidienne de 55 minutes, le plus souvent aux heures de pointe, et au moins jusqu'au 28 février. [Le préavis déposé par la CGT](#) court jusqu'au 31 décembre 2025 mais peut-être suspendu selon l'avancée des négociations.

Première salve : ce mardi 11 février de 15h45 à 16h40. Le mercredi 12 février, la grève touche les bus de 5h45 à 6h40. [Le site du réseau Astuce](#) détaille les horaires de la grève jusqu'au 28 février : les horaires alternent entre le début de matinée et la fin de l'après-midi, avec un impact quasi systématique prévisible sur les heures de pointe, car si la grève ne dure que 55 minutes, il faut prévoir des perturbations avant et après.

*« À chaque fois c'est pareil. Les conducteurs de la TCAR annoncent une grève perlée de 55 minutes par jour, aux heures de pointe, mais en fait ce sont trois heures de perturbation sur le réseau qui sont à déplorer à chaque fois »,* râle une passagère du métro rencontrée à la station Honoré-de-Balzac. La raison : les Teor et les métros doivent descendre leurs passagers à l'heure du début de la grève puis aller se stationner aux terminus ou aux dépôts. Pour anticiper ce stationnement, les chauffeurs arrêtent de prendre des passagers bien avant l'heure officielle du début de grève afin de rallier les dépôts et le redéploiement des moyens de transport après les 55 minutes de grève prend du temps. *« Il y a au minimum deux heures de perturbation à chaque fois, voire trois »,* déplore la passagère de métro.

#### Temps de travail et effectifs

Selon le réseau Astuce, l'impact de la grève ce mardi 11 février sera assez important. Si 94 % du trafic métro doit être assuré, ce taux tombe à 63 % du trafic Teor, 67 % des lignes Fast et 61 % des bus classiques. À noter que le réseau Astuce prévoit 100 % du trafic pour le F4 et la ligne 11 mais 0 % pour la ligne 10.

Pourquoi cette grève ? [Selon les tracts de la CGT](#), trois revendications principales motivent ces arrêts de travail et, au premier rang, « *l'intégration des temps annexes des conducteurs dans les services journaliers* » plutôt que de les payer sous forme de primes. D'après un tableau diffusé par la CGT, ces temps annexes (le temps par exemple pour un chauffeur d'aller chercher un bus à un endroit et d'arrêter le service à un autre avec un temps d'acheminement vers le véhicule personnel non indemnisé) représenterait 54h46 par an et en moyenne par chauffeur.

### **Un conflit qui va être examiné en référé**

Autre revendication : l'arrêt du projet de sous-traitance de lignes de bus. La ligne 41 (qui va de la ZAC Vente Olivier de Saint-Étienne-du-Rouvray au Petit-Quevilly, près de la station Émeraude) serait concernée selon la CGT. Enfin, le syndicat réclame une « *remise à niveau des effectifs dans tous les services de l'entreprise* ».

Ces revendications avaient été soumises à négociation en janvier et la direction avait émis des propositions mais la CGT a organisé une consultation en interne « *indiquant que plus de 93 % des réponses des salariés* » étaient défavorables. La CGT avait déjà déposé un préavis courant sur toute l'année le 22 décembre dernier mais la cour d'appel de Rouen l'avait jugé illégal car insuffisamment précis pour que la société Transdev soit en mesure d'assurer la continuité du service.

« *La société est dans une situation conflictuelle depuis le mois de novembre* », regrette le directeur du réseau Astuce Guillaume Aribaud. « *La cour d'appel avait déjà annulé une première fois le préavis déposé le 27 décembre. Depuis on a eu 7 séances de négociation, 10 heures de débat et on a fait une proposition avec des primes de 400 à 800€ par chauffeur et des effectifs. On semblait se diriger vers un accord mais la CGT a doublé ses revendications* ». Pour le directeur, les nouvelles revendications coûteraient 1,7 M€ par an. « *Là, on ne peut pas suivre* ».

Mardi 11 février, c'est le tribunal judiciaire qui une nouvelle fois, sollicitée par la société Transdev, va devoir examiner en référé la licéité du préavis de grève déposé par la CGT à la demande de la société Transdev. « *Mon objectif est que le dialogue redevienne raisonnable, que les demandes soient finançables* », plaide Guillaume Aribaud.

En attendant, ce sont bien les usagers – déjà affectés par des transports ayant adopté les horaires de vacances scolaires – qui vont galérer.

## BILLET. Tickets de bus gratuits à Rouen : non, ce n'est pas « toujours pour les mêmes »

Une délibération de la Métropole de Rouen pour offrir des tickets de bus à des étrangers primo-arrivants a suscité une vague de commentaires teintés de xénophobie. Et pourtant...



Quand la Métropole de Rouen annonce offrir des tickets de bus à des étrangers primo-arrivants, une certaine xénophobie se libère loin de la réalité des faits.

(©RT/76actu/Archives)

Par [Julien Bouteiller](#) Publié le 10 févr. 2025 à 16h03

Honnêtement, on s'y attendait un peu. En relayant l'initiative de **la Métropole Rouen Normandie** [d'offrir 12 450 tickets de bus](#) à des structures accompagnant des étrangers primo-arrivants, on s'attendait malheureusement à ce que cela libère une parole xénophobe souvent biberonnée d'idées reçues et de fausses informations. Avec une certaine pointe de jalousie **qui se heurte pourtant facilement à la réalité des faits.**

### Tickets gratuits : « toujours pour les mêmes » vraiment ?

Par exemple, on lit çà et là que c'est « toujours pour les mêmes », qu'il n'y a rien pour les jeunes ou les retraités. C'est oublier que de nombreux publics, dont les jeunes et les retraités, **bénéficient déjà d'une tarification réduite** sur le Réseau Astuce.

Par ailleurs, le titre gratuit Contact de 297 voyages sur six mois, proposé aux demandeurs d'asile, **est aussi accessible à d'autres voyageurs** : demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA. **Autres bénéficiaires de la gratuité**, les enfants de moins de 4 ans et les groupes en sortie scolaire. Mais aussi l'ensemble des voyageurs, chaque samedi, lors des pics de pollution ou durant certaines périodes événementielles.

Quant aux « travailleurs qui paient toujours plein pot », certains oublient peut-être qu'ils peuvent bénéficier **d'une prise en charge de leur abonnement par leur employeur** à hauteur de 50 %.

**9120 euros sur un budget d'1 milliard**

Enfin à ceux qui s'inquiètent beaucoup du coût de cette mesure « aux frais du contribuable », rappelons simplement qu'elle ne coûte « que » 9120 euros à la Métropole. **9120 euros sur un budget total de la collectivité de plus d'1 milliard.** Une poussière.

Vidéos : en ce moment sur Actu

D'ailleurs, il faut savoir que la grande majorité des ressources d'un réseau de transports en commun vient non pas des voyageurs, **mais du versement mobilité payé par les entreprises.**

On peut bien sûr débattre du fond politique de ce geste de la Métropole dans l'accompagnement des étrangers primo-arrivants, mais encore faut-il le faire en ayant en tête quelques faits rappelés ci-dessus. Et surtout, on peut en débattre sans pour autant sombrer dans la xénophobie qui, rappelons-le, **est punie par la loi.**

Ceci est un billet d'humeur de la rédaction et non un article ou une enquête journalistique. Il vise à réagir à une actualité locale de ces derniers jours.

## Paris-Normandie

### Les collectivités ne rognent pas sur les dépenses

Dorothee Brimont -Publié le 11/02/2025



Filière essentielle de la Normandie, l'agriculture sera bien représentée au prochain salon, du 22 février au 2 mars 2025

#### PARIS

Pyrénées-Atlantiques, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Yonne, Nièvre, Haute-Saône ou encore Territoire de Belfort... autant de départements qui renoncent à tenir un stand au salon de l'agriculture, du 22 février au 2 mars. Les restrictions budgétaires qui ont eu raison de leur présence à Paris.

#### De 125 000 à 225 000 € pour participer au salon

En Normandie, les cinq départements seront bien présents sur le pavillon normand, hall 3, allée 192. Et les éleveurs de la région tiendront salon au hall 1. Aucune collectivité n'a rogné sur la dépense. « En Normandie, 70 % du territoire est couvert par l'agriculture », argumente Clotilde Eudier, vice-présidente de la Région en charge de ce sujet. « Les départements et la Région travaillent en bonne intelligence et s'entendent sur la politique agricole. »

La promotion des terroirs, des savoir-faire et des produits locaux a un coût. La Région va déboursier 225 000 € pour la tenue de son pavillon de 432 m<sup>2</sup>. Une aide de 55 000 € est également allouée aux éleveurs. « C'est un accompagnement financier pour leur déplacement au salon . » Il faut dire que 172 bêtes normandes transiteront à Paris. En outre, « leur participation au stand, le badge exposant et le parking leur sont offerts . »

Autres collectivités à mettre la main à la poche, les départements. En Seine-Maritime, la dépense s'élève à 128 000 € et à 125 000 € dans l'Eure. « C'est un événement fédérateur qui nous permet d'être rassemblés sous une marque connue dans le monde entier : la Normandie. C'est une vitrine cohérente. »

Pour cette édition 2025 du salon de l'agriculture, les collectivités n'ont donc pas réduit la voilure. Le budget est stable par rapport à l'année précédente. Avec un atout pour se démarquer des autres pavillons, « c'est aussi l'un des rares stands où l'on déguste encore gratuitement . »

## Le Monde

### « L'école inclusive implique une révolution pédagogique »

La structure même de l'éducation nationale ne permet pas « un plein déploiement » de l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école, analyse l'enseignant-chercheur spécialiste de l'inclusion scolaire Alexandre Ployé, dans un entretien au « Monde ».

Propos recueillis par [Sylvie Lecherbonnier](#)

Publié aujourd'hui à 06h30, modifié à 08h54



Un enfant autiste, assisté par un accompagnant d'élèves en situation de handicap, dans une école de Cenon (Gironde), le 2 septembre 2022. PHILIPPE LOPEZ / AFP

Alexandre Ployé, professeur en sciences de l'éducation à CY Cergy Paris Université et spécialiste de l'inclusion scolaire, souligne les paradoxes de l'accueil des élèves en situation de handicap tel qu'il se développe dans l'école française.

**On est passé de 134 000 enfants handicapés scolarisés en classe « ordinaire » en 2004 à près de 500 000 aujourd'hui. La loi de 2005 a été le déclencheur de cette croissance. Comment l'analysez-vous ?**

La loi de 2005, même si le mot « inclusion » n'y figure pas (le terme n'apparaît qu'à partir de 2009 dans une circulaire), est porteuse d'une avancée majeure : promouvoir la scolarité la plus ordinaire possible pour tous les élèves en situation de handicap. Ce texte a également permis un changement dans les représentations. Auparavant, certains enseignants pouvaient estimer qu'accueillir les élèves en situation de handicap ne faisait pas partie de leur travail. Aujourd'hui, il ne viendrait à l'esprit de quasiment personne de dire que ces enfants n'ont pas le droit à une place à l'école. Il y a là une victoire philosophique, éthique. Que cette politique ait les moyens d'être mise en œuvre est une autre question.

**Pourtant, parents comme enseignants sont mécontents de la manière dont se déploie l'école inclusive. Qu'est-ce qui bloque au sein du système scolaire ?**

S'il existe des progrès significatifs, la structuration de l'éducation nationale ne permet pas un plein déploiement de l'esprit de l'éducation inclusive. La France a eu, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, une stratégie de scolarisation des élèves dans plusieurs voies : la voie ordinaire et, en parallèle, l'enseignement spécialisé et sa prolifération de dispositifs d'un côté, et, de l'autre, la voie médico-sociale, avec les instituts médico-éducatifs (IME) par exemple. L'empreinte de cette structuration est toujours forte dans l'école française et le soupçon

d'inéducabilité, hérité des débats du XIX<sup>e</sup> siècle autour de l'enfant « idiot » ou « arriéré », continue à peser sur de nombreux enfants atteints de divers troubles.

Par ailleurs, dans le second degré, le fonctionnement du système scolaire peut paraître un peu contradictoire en promouvant à la fois l'inclusion à tous les étages mais en maintenant une structuration largement pilotée par le bac puis par Parcoursup, c'est-à-dire par des formes de sélection.

La volonté de scolariser le maximum d'enfants en situation de handicap dans l'école ordinaire s'est ainsi accompagnée du maintien et du développement de dispositifs spécialisés, comme les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Dans d'autres pays, à l'instar de l'Italie, l'idée est de scolariser tous les élèves dans une classe ordinaire, grâce au développement du co-enseignement où deux enseignants se retrouvent dans la classe pour prendre en charge les besoins particuliers.

**Est-ce la raison pour laquelle dans vos travaux de recherche, vous parlez d'un « processus inachevé » ?**

Oui. Cet entre-deux laisse nombre de parents mécontents et les enseignants dans une forme de désarroi, d'autant plus qu'ils ne sont pas suffisamment formés, malgré les efforts actuels de la direction générale de l'enseignement scolaire. L'augmentation du nombre d'enfants handicapés à l'école n'a pas été proportionnellement accompagnée par un effort de formation à la hauteur de cette évolution.

Les enjeux organisationnels, très forts en France, masquent le manque de réflexion pédagogique et évitent de poser la question centrale : comment fait-on pour que les enseignants se sentent capables de répondre à une diversité de besoins très large ? Prendre en charge cette hétérogénéité dépasse d'ailleurs le champ de l'école inclusive. Mais celle-ci implique une révolution pédagogique qui a toujours fait l'objet d'un grand débat à l'intérieur de l'école.

**Comment les élèves vivent-ils cette scolarisation au sein de l'école, mais dans des structures particulières ?**

Mes recherches soulèvent une contradiction : l'expérience de l'inclusion en classe ordinaire fait parfois souffrir les élèves en situation de handicap. Ils peuvent alors dire préférer se retrouver « entre eux » en ULIS. Cela se fait au prix d'une stigmatisation forte, d'un étiquetage social. Ces élèves sont inclus dans le système éducatif, mais finalement ils n'y vivent pas la même expérience que les autres élèves. Lorsqu'on entre dans une structure spécialisée, on en sort difficilement et les voies d'orientation sont restreintes. L'effort d'accessibilité doit se porter sur l'ensemble du système scolaire et pas seulement sur des dispositifs particuliers.

L'une des limites de l'inclusion, c'est aussi parfois la grande souffrance des élèves au regard des inadaptations de l'école à leurs grandes difficultés. Fréquenter des espaces comme les IME permet à certains de vivre des pratiques éducatives plus sécurisantes. Aussi, tisser des liens plus forts entre le secteur médico-social et l'éducation nationale est sans doute un axe

positif des politiques ministérielles actuelles. Il faut faire en sorte que ces métiers se parlent et mettent en commun leurs pratiques autour des besoins des élèves.

**Un nouveau métier est apparu, celui d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH). Que dit-il de l'école inclusive à la française ?**

Le rôle des AESH constitue un autre paradoxe de l'école inclusive. On a multiplié leur présence dans les classes, sans leur donner de véritable mission pédagogique, sans leur proposer de formation et de rémunération à la hauteur de la complexité de leur mission. De fait, derrière ce masque inclusif, ces personnes ne sont pas toujours équipées pour faire un travail de qualité. Ces accompagnantes – ce sont le plus souvent des femmes – se voient confier les enfants les plus en difficulté du système scolaire, sans reconnaissance suffisante, ce qui n'est pas loin d'être un scandale.

**Peut-on malgré tout mesurer les progrès des élèves en situation de handicap avec l'école inclusive ?**

Depuis les années 1970, les recherches conduites pour mesurer l'efficacité comparée de la scolarisation en milieu ordinaire et en milieu spécialisé aboutissent au même résultat : la scolarisation en milieu ordinaire est plus favorable au développement académique des élèves en situation de handicap, ainsi qu'à leur socialisation. C'est particulièrement frappant en maîtrise de la langue. En parallèle, la présence d'enfants en situation de handicap dans une classe permet de développer chez leurs camarades le sens de l'entraide ou l'empathie. L'école inclusive permet ainsi de former toute la classe aux fameuses compétences psychosociales.

## Libération

### 20 ans de la loi handicap : la France toujours pas axée sur l'accessibilité

Jérémy Boroy, membre du Conseil économique, social et environnemental, dresse le bilan de la loi du 11 février 2005 consacrée au handicap et appelle à mieux appliquer la convention de l'ONU, basée sur l'accès aux droits fondamentaux.

#### [Crise du logement](#)

Moins de la moitié des établissements recevant du public sont à ce jour accessibles, malgré une obligation inscrite dans la loi depuis 2005. Le gouvernement n'est toujours pas décidé à passer aux sanctions.



La loi de 2005 prévoyait initialement de rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) en dix ans. (Cyril Zannettacci/Vu pour Libération)  
par [Elsa Maudet](#) - publié aujourd'hui à 6h58

Les anniversaires se célèbrent avec plus ou moins d'enthousiasme selon les circonstances et c'est peu dire que les vingt ans, mardi 11 février, de [la grande loi sur le handicap](#) ne donneront pas lieu à des effusions de joie. Le 11 février 2005, [la loi dite «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées»](#) se voulait plus ambitieuse que toute autre, ouvrant la voie à un alignement des droits des personnes handicapées avec le reste de la société. Deux décennies plus tard, des avancées notables sont à saluer, certes, mais les déceptions sont nombreuses, comme l'ont fait savoir les manifestants réunis lundi soir place de la République, à Paris.

Le plus gros point noir : l'accessibilité. Côté habitation, la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé-Pierre) [a déjà sonné l'alerte la semaine dernière dans son rapport annuel](#), en dénonçant le mal-logement des personnes handicapées. Mais les entraves à l'accessibilité ne s'arrêtent pas là : alors que la loi de 2005 donnait initialement dix ans aux établissements recevant du public (ERP) pour se rendre accessibles aux millions de citoyens porteurs de handicap, ils ne sont qu'une minorité à l'avoir fait.

#### Que prévoit la loi ?

Les ERP désignent tous les lieux susceptibles d'accueillir des personnes extérieures : restaurants, boutiques, bibliothèques, mairies, lieux de culte... Déjà en 1975, le législateur avait imposé de les rendre accessibles, mais sans prévoir ni délai ni sanctions. Le texte n'a donc pas dépassé le stade du symbole. La loi de 2005 se voulait plus concrète : les ERP

existants avaient dix ans pour devenir accessibles à tous les visiteurs, «*quel que soit [leur] type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique*».

A la veille de l'échéance, panique à bord : [la France est loin d'être accessible](#). «*C'est sûr qu'en s'y prenant en 2014 pour 2015, c'est compliqué*», raille Bruno Gendron, président de la Fédération des aveugles et amblyopes de France. Décision est donc prise [d'octroyer aux ERP de nouveaux délais](#), de neuf ans maximum, à condition qu'ils s'engagent à se mettre aux normes, [en déposant des «agendas d'accessibilité programmée»](#) (surnommés «ad'ap»), autrement dit en prévoyant des plans de bataille pour rentrer dans les clous. «*Les ad'ap sont juste une machine qui permet de déroger, de proroger le délai de mise en accessibilité*», dénonce Pascale Ribes, présidente de l'association APF France handicap. Les ERP avaient jusqu'à septembre 2024 pour se rendre accessibles.

### **Où en est-on aujourd'hui ?**

Sur quelque deux millions d'ERP, «*près de 900 000 restent à ce jour hors de toute démarche de mise en accessibilité*», indique le ministère en charge du Handicap. Il s'agit à 90 % de petits commerces et d'établissements de proximité. D'autres ERP sont considérés «*en conformité*» même s'ils ne sont pas accessibles, car ils sont engagés dans un ad'ap ou ont obtenu une dérogation.

«*Le gros souci*, constate Vincent Julé, vice-président de l'Association pour la prise en compte du handicap dans les politiques publiques et privées (APHPP), *c'est que, quand on pense accessibilité, on pense cadre bâti, on pense fauteuil roulant, ce qui correspond à 2 ou 3 % des handicaps*». Bruno Gendron confirme : «*Il y a encore trop rarement des bandes de guidages qui permettent d'accéder à l'entrée des bâtiments, encore moins souvent des bornes sonores, que les personnes déficientes visuelles activent avec une télécommande. En termes d'autonomie de déplacement, c'est limitant.*» Frédéric Reichhart, professeur de sociologie à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (Insei), estime en outre qu'«*un ERP qui respecte le cadre légal n'est pas forcément accessible de manière concrète et pratique pour une personne handicapée. Par exemple, une piscine peut être aux normes mais des aménagements supplémentaires, comme des bancs plus larges ou des barres d'appui positionnées différemment, peuvent renforcer un confort et une aisance d'usage.*»

L'historien du handicap Gildas Brégain a réalisé une enquête sur 230 communes de l'ouest de la France et «*les résultats ne sont vraiment pas positifs*». Il souligne notamment le manque de données actualisées et la difficulté d'avoir des informations «*fiabiles*» sur le degré d'accessibilité des ERP. «*C'est très variable d'une commune à l'autre. Les plus petites ont parfois mieux réussi que les grandes, parce qu'elles avaient un moins grand nombre d'ERP à rendre accessibles. Celles qui avaient beaucoup de moyens ont aussi été plus volontaristes. Mais à partir du moment où on se base sur la bonne volonté de chacun, on n'est pas dans une logique de droit.*»

### **Pourquoi la France a-t-elle tant de retard ?**

«*S'il n'y a pas de peur du gendarme, on n'avancera pas*», juge Vincent Julé. Alors qu'Emmanuel Macron avait envisagé de passer à un système de sanctions, «*la position du*

*gouvernement n'est pas arrêtée, dit aujourd'hui le ministère en charge du Handicap. L'anniversaire de la loi est l'occasion de faire le point et de mettre en place des mesures pour accélérer la mise en accessibilité de tous les ERP.» Une initiative vaine pour Gildas Brégain, selon qui «il n'y a pas assez d'agents au sein des préfectures pour suivre les avancées des dossiers».*

Charles Gardou, anthropologue et président de la Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap (Firah), appelle, lui, à *«réinterroger les dérogations prévues par la loi (en cas d'impossibilité technique, de préservation du patrimoine architectural, de disproportion entre les améliorations et leur coût...)»*. Selon la préfecture de police de Paris, en 2022-2023, 70 à 75 % des demandes de dérogation ont été acceptées.

Au-delà des enjeux pratico-pratiques, Pascale Ribes, d'APF France handicap, déplore le manque de *«culture de l'accessibilité»* en France. *«On ne se rend pas compte que l'inaccessibilité crée des discriminations, que ça ségrègue. C'est un droit fondamental qui n'est pas optionnel, qui est garanti par les conventions internationales, mais c'est vu comme un emmerdement»*, regrette-t-elle. Les délais, les dérogations, *«c'est comme si on donnait un permis de discriminer»*. *«On pêche par un défaut d'éducation dès l'enfance et de formation des professionnels dans tous les secteurs»*, analyse de son côté Charles Gardou. Résultat, *«on s'est habitués à ce que des gens puissent être confrontés à l'inaccessibilité de lieux qui, pourtant, appartiennent à tous»*.

### **Ça coûte cher de devenir accessible ?**

*«C'est comme si on demandait "est-ce que ça coûte cher l'éducation ?" tacle Pascale Ribes. Comment un Etat peut cautionner la ségrégation ? Il doit garantir le même cadre social pour tous les citoyens.»* Reste que l'argument financier est souvent brandi par les ERP pour ne pas se mettre en conformité. Pourtant, *«90 % des besoins en accessibilité pourraient être pourvus par des travaux simples : des balises sonores, des boucles à induction magnétique qui amplifient le son pour les personnes appareillées, des dalles tactiles pour toucher les plans des bâtiments... Ça ne coûte pas très cher»*, estime Vincent Julé, de l'APHPP. Par ailleurs, *«ça coûte plus cher de réaménager un espace déjà construit que de prendre en compte l'accessibilité dès le départ»*, note Frédéric Reichhart.

Pour aider les petits ERP à se mettre aux normes, l'Etat a lancé à l'automne 2023 [un fond territorial d'accessibilité](#) de 300 millions d'euros, qui ne rencontre pas pour l'instant le succès escompté. *«Ce fonds est un flop complet, balaie Vincent Julé. Si on veut enfin avancer en termes d'accessibilité, il faut mettre en place un plan de programmation pluriannuel avec un budget dédié. Sinon malheureusement, dans vingt ans, on en sera au même point.»*

## Libération

### Le chômage quasi stable en France au quatrième trimestre

Le nombre de chômeurs a diminué de 63 000 personnes à la fin de l'année dernière, malgré la dégradation du marché de l'emploi et la hausse du nombre des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sur la même période.



Un job dating dans la galerie d'un magasin Auchan à Poitiers, vendredi. (Jean-François Fort/Hans Lucas)

par [LIBERATION](#) et [AFP](#) - publié aujourd'hui à 7h40

Le taux de chômage a été «*quasi stable*» en France avec une baisse de 0,1 point de pourcentage au quatrième trimestre 2024, atteignant 7,3 % de la population active, a rapporté l'Insee ce mardi 11 février. Le nombre de chômeurs dans la France entière hors Mayotte au sens du Bureau international du Travail (BIT) a ainsi diminué de 63 000 à 2,3 millions de personnes, malgré la dégradation du marché de l'emploi et [la hausse du nombre des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sur la même période.](#)

Le taux de chômage reste proche de son niveau le plus bas en 40 ans atteint au dernier trimestre 2022 et au premier trimestre 2023, à 7,1 %, et de 3,2 points en dessous de son pic de la mi-2015. Mais le halo autour du chômage, constitué au sens du BIT de personnes inactives qui souhaitent un emploi mais n'en recherchent pas ou ne sont pas disponibles, a augmenté de 138 000 sur le trimestre et de 93 000 sur un an, atteignant 2 millions de personnes. «*Le halo autour du chômage augmente surtout pour les jeunes*» et est «*surtout porté par les jeunes encore en études*», précise l'Institut national de la Statistique.

#### 50% des 15-64 ans en CDI

Le part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation rebondit de 0,7 point à 12,8 %, après une baisse de 0,4 point au trimestre précédent. Ce pourcentage se situe à 0,6 point au-dessus de celui de fin 2019, à la veille de la crise sanitaire. Le taux d'emploi des 15 - 64 ans se replie de 0,2 point sur le trimestre, à 68,9 %, mais demeure supérieur de 0,4 % par rapport à son niveau d'un an auparavant.

Le chômage de longue durée «*est stable*», selon l'Insee, avec 8 000 personnes supplémentaires, sur 542 000, qui déclarent rechercher un emploi depuis au moins un an. Enfin le taux d'emploi en CDI se replie de 0,3 point sur le trimestre à 50,8 % de la population de 15 à 64 ans.

Le calcul du taux de chômage au sens du BIT, basé sur une enquête de l'Insee et harmonisé au niveau international, est différent du nombre d'inscrits à France Travail, qui a augmenté de 3,9 % au quatrième trimestre pour atteindre 3,14 millions.

## Le Monde

### La dissolution de l'Assemblée nationale a accéléré le malaise politique des Français et leur décrochage démocratique avec leurs voisins européens

La France apparaît comme un îlot de pessimisme, selon le baromètre de la confiance politique du Cevipof publié le 11 février, alors même que l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, qui traversent aussi des turbulences, maintiennent un niveau de confiance bien plus élevé.

Par [Mariama Darame](#)

Publié aujourd'hui à 06h55, modifié à 08h45

La dissolution de l'Assemblée nationale, en juin 2024, restera sans doute comme l'une des décisions présidentielles ayant suscité le plus d'incompréhension dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République – et le baromètre annuel de la confiance politique, réalisé par l'institut OpinionWay pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), publié mardi 11 février, le confirme de nouveau. Cette vaste enquête annuelle a été menée dans quatre pays, la France, l'Allemagne, l'Italie et, pour la première fois, les Pays-Bas, entre le 17 janvier et le 5 février, soit un mois après l'arrivée de François Bayrou à Matignon.

Les conséquences de la décision d'Emmanuel Macron sur la société française se révèlent être considérables et inédites – instabilité gouvernementale, incertitude économique, complexification du jeu politique, crise de légitimité des gouvernants – au point que la période qui s'étire depuis le 9 juin 2024 a durablement entamé la confiance des Français dans leurs représentants, mais aussi dans le bien-fondé du système démocratique.

A travers cette photographie d'une partie de l'opinion européenne, la France apparaît comme un îlot de pessimisme au milieu de ses voisins. Les Français sont plus nombreux que l'an passé à évoquer la méfiance (45 %), la lassitude (40 %) et la morosité (30 %) pour caractériser leur état d'esprit. La peur (18 %) progresse également.

La dissolution de l'Assemblée nationale a eu l'effet d'un accélérateur sur le malaise politique. Les Français sont ceux qui ont le moins confiance en la politique (74 %), soit une hausse de 4 points sur un an. Le fossé se creuse en la matière avec l'Allemagne et l'Italie où la défiance dans le politique recule. Outre-Rhin, où une crise politique similaire sévit après l'éclatement de la coalition tripartite emmenée par le chancelier social-démocrate, Olaf Scholz, un tiers des personnes interrogées continuent d'exprimer de la sérénité. Et ce malgré, la montée en puissance du parti d'extrême droite, Alternative pour l'Allemagne (AfD).

D'une manière générale, êtes-vous satisfait ou non de l'action de **votre président** ou du **chef du gouvernement** :  
en % des sondés

■ Satisfait    ■ Neutre    ■ Pas satisfait    ■ Ne se prononce pas

**France** (Emmanuel Macron)



**Allemagne** (Olaf Scholz)



**Italie** (Georgia Meloni)



**Pays-Bas** (Dick Schoof)

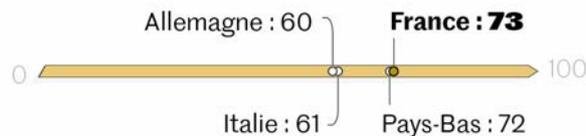


Infographie Le Monde

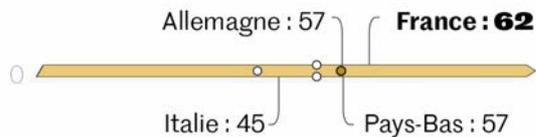
Etes-vous **d'accord avec les affirmations suivantes** ?

en % de oui

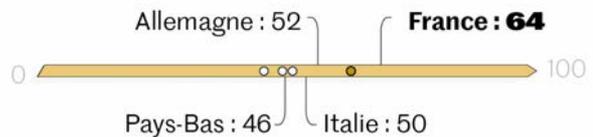
« On a besoin d'un vrai chef pour remettre de l'ordre »



« Les autorités publiques nous disent trop ce qu'on doit faire en matière d'environnement »



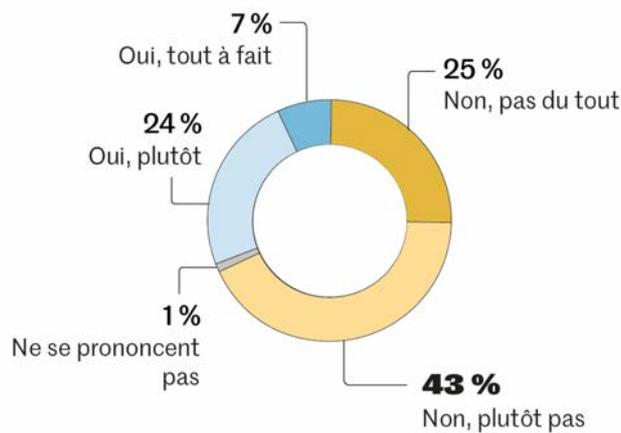
« Les autorités publiques nous disent trop ce qu'on a le droit d'exprimer en public »



Infographie Le Monde

Estimez-vous que le **gouvernement actuel est légitime** ?

en % des Français sondés



Infographie Le Monde

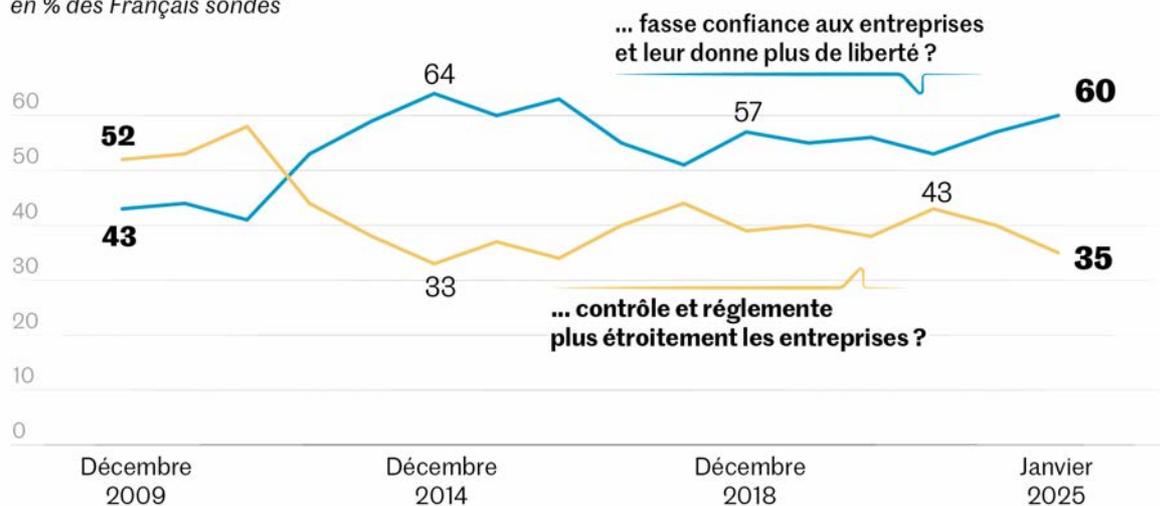
La défiance des Français envers leurs institutions et le personnel politique national atteint des sommets vertigineux, renouant avec les niveaux mesurés à l'époque de la crise des

« gilets jaunes », fin 2018, déjà à l'origine d'un basculement dans l'opinion. Les principaux organes de la démocratie représentative subissent une forte érosion de confiance : 76 % des personnes interrogées déclarent ne pas faire confiance au gouvernement ; 74 % pensent la même chose pour l'Assemblée nationale et 72 % pour l'institution présidentielle.

### « La France semble comme usée jusqu'à la corde »

Face à cette France désemparée et confuse, le principal coupable semble tout désigné. Emmanuel Macron est jugé par 56 % des Français comme le principal responsable de la situation politique actuelle. Environ un quart d'entre eux estiment, néanmoins, que la responsabilité de la crise politique incombe tout autant aux partis politiques. A l'inverse, l'échelon local, et notamment la figure du maire, continue d'être louée.

Pour **faire face aux difficultés économiques**, pensez-vous qu'il faut que l'Etat...  
en % des Français sondés



Infographie Le Monde

Le locataire de l'Élysée pâtit également de la comparaison avec les chefs des exécutifs allemand, italien et néerlandais. Seuls 20 % des sondés français se disent satisfaits de son action, sa cote dégringolant de 7 points. Ce taux de satisfaction atteint 28 % pour le chancelier allemand, Olaf Scholz, qui a gagné 6 points en un an.

Mais ces scores illustrent en partie l'affaiblissement du couple franco-allemand sur la scène européenne. La présidente du conseil italien, Giorgia Meloni, à la tête de Fratelli d'Italia – parti héritier du Mouvement social italien qui fut fondé par des dignitaires de la dictature fasciste – peut compter sur le soutien de 47 % des sondés quand [le premier ministre des Pays-Bas, Dick Schoof](#), qui dirige une coalition de droite et d'extrême droite, emporte l'adhésion de la moitié des sondés néerlandais.

Après des échéances électorales successives, un gouvernement démissionnaire suspendu aux tergiversations présidentielles et la censure d'un premier ministre, Michel Barnier, sans majorité pour faire adopter un budget de rigueur, « *la France semble comme usée jusqu'à la corde par toutes ces péripéties politiques et ce contexte de négociations sans fin* », avance le chercheur au Cevipof, Bruno Cautrès.

## La perception d'une démocratie dysfonctionnelle a progressé

Le politiste dresse un constat supplémentaire à l'origine de ce découragement démocratique : « *Le Rassemblement national [RN] gagne les [élections] européennes en sièges et les législatives anticipées [des 30 juin et 7 juillet 2024] en nombre de voix mais ne gouverne pas. Le Nouveau Front populaire [NFP, alliance des partis de la gauche parlementaire] gagne en sièges le second tour des législatives mais ne gouverne pas. Le troisième vainqueur, le front républicain [les partis s'étant désistés au second tour des législatives pour faire battre le RN], ne gouverne pas non plus. Des ministres qui siègent dans le gouvernement ont été battus à des élections. Le premier ministre n'a pas de mandat populaire. Les doutes exprimés sur notre fonctionnement démocratique sont très forts* », insiste-t-il.

Cette succession d'anomalies démocratiques fait dire à 78 % des sondés français que la situation politique qui résulte de la dissolution de l'Assemblée nationale peut être considérée comme « *assez ou très grave* ». La perception d'une démocratie dysfonctionnelle a progressé en un an (71 %). Au Parlement, les alliances nouées cahin-caha entre les partis de gouvernement n'ont pas convaincu du bon fonctionnement de la démocratie parlementaire, qui peine à exister au milieu des recours à [l'article 49 alinéa 3 de la Constitution](#), qui permet de faire adopter des textes sans vote, et des motions de censure, sur des textes budgétaires inefficaces pour résorber le déficit public.

Les Français sont ainsi 68 % à juger que le gouvernement de François Bayrou est illégitime. Cet avis est partagé jusqu'au sein de ses soutiens. Près de la moitié des électeurs des partis Les Républicains, Union des démocrates et indépendants (UDI) et des centristes estiment que son mandat est illégitime. Chez les électeurs de Renaissance, ils sont près d'un tiers (29 %). Et il est rejeté massivement par ceux du NFP et du RN.

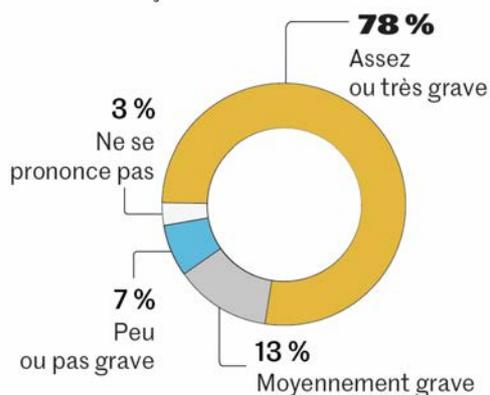
La défiance structurelle, typique du cas français, laisse place à un autre mouvement, celui d'une sécession avec le monde politique. L'expression d'un sentiment de dégoût à l'égard de la politique a sensiblement augmenté tout comme l'idée que les élus sont corrompus (74 %, + 6 points) et déconnectés des préoccupations de leurs concitoyens (+ 2 points, à 83 %).

## Un personnel politique disqualifié

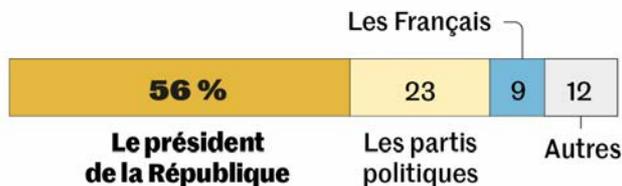
Dès lors, une partie des Français revendique l'indifférence à l'égard d'un personnel politique disqualifié. Car il n'est plus jugé en capacité de transformer le réel ni même de donner un cap au pays et d'entraîner la société derrière lui.

Près de la moitié des sondés en France (45 %) pensent que « *ce n'est pas avec les élections qu'on peut changer les choses* » ; un nombre supérieur de 10 points par rapport aux Allemands ou aux Italiens. Une situation qui frôle « *l'anomie* », selon Bruno Cautrès. « *La gestion de la situation est telle que le sentiment engendré par le personnel politique est celui d'une société abandonnée à elle-même* », soutient le politiste Luc Rouban (CNRS et Cevipof). Ainsi 62 % des sondés trouvent que « *la société française a beaucoup d'atouts, [et qu']elle n'a pas besoin de la classe politique pour les mettre en valeur* ».

Selon vous, quel est le **degré de gravité de la situation politique en France** depuis la dissolution de l'Assemblée nationale ?  
en % des Français sondés\*



Selon vous, qui est le **principal responsable de la situation politique actuelle** ?  
en % des Français sondés

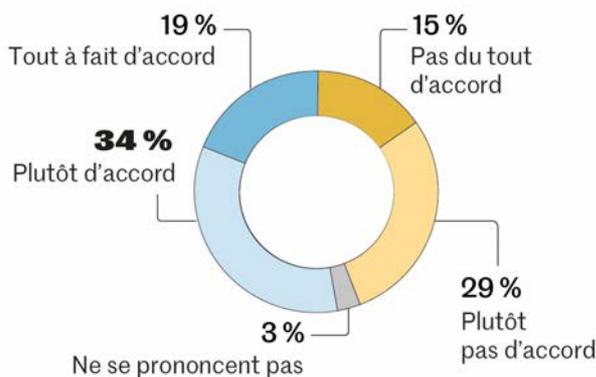


Infographie Le Monde

\* La somme est supérieure à 100 % du fait des arrondis

Etes-vous **d'accord avec l'affirmation suivante** ?  
« **Il faudrait réduire le nombre de fonctionnaires** »

en % des Français sondés



Infographie Le Monde

En France, le repli sur la sphère privée s'affirme, mais il s'accompagne d'un sentiment de déclassement. Près de 33 % des Français interrogés estiment avoir une position sociale basse dans la société. Un chiffre en hausse de 4 points en un an et qui dépasse la proportion de sondés qui se placent en haut de l'échelle. « *L'échec social subjectif est devenu un élément très important dans le regard qu'un individu peut porter sur le politique, son niveau de confiance dans les institutions et son vote* », souligne Luc Rouban.

L'impuissance de l'action publique est aussi déterminante. L'appétence pour un pouvoir exécutif fort, composé d'experts ou d'un pouvoir autoritaire qui s'affranchirait des corps intermédiaires croît en même temps qu'un certain attrait pour un libéralisme favorisant la liberté entrepreneuriale tout en réduisant l'interventionnisme de l'Etat dans les domaines économique, environnemental et sanitaire. Dans cette perspective, 73 % des sondés en France disent avoir « *besoin d'un vrai chef pour remettre de l'ordre* », et plus de la moitié sont favorables à une réduction du nombre de fonctionnaires (+ 11 points en un an). Une formule sur laquelle capitalise, outre-Atlantique, le président des Etats-Unis, Donald Trump.

Le Baromètre de la confiance politique est une enquête du Cevipof réalisée en partenariat avec Sciences Po, le Conseil économique, social et environnemental, la mutuelle Intériale, CMA-France, l'Institut de l'entreprise, EDF et l'Université Luiss Guido Carli (Rome). L'enquête

a été réalisée entre le 17 janvier et le 5 février 2025 en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas.